

Ethique et sport: entre parallogismes et évidences

Dominique Bodin, Stéphane Héas et Luc Robène¹

Questionner des évidences pour mieux cerner la portée idéologique des discours...

Le titre de cet article renvoie à un problème majeur. Car, circulant depuis plus d'un siècle, s'impose aujourd'hui, dans les esprits, l'idée que le sport est porteur, par essence, d'une éthique, elle-même socialement valorisée. A y bien regarder, l'historien et le sociologue décèlent derrière ce monument doré à l'or fin que symbolisent dans la pensée commune les «valeurs éternelles du sport», la marque oratoire du baron P. de Coubertin. Comme un montage habile, rarement interrogé dans ses fondements culturels, moraux, idéologiques ni dans ses perspectives sociales discriminantes. Portée par le temps, développée par le CIO, reprise avec révérence par la plupart des médias, dynamisée par certains courants pédagogiques, l'idée d'un sport naturellement vertueux, survolant les vicissitudes de la vie quotidienne pour apporter la bonne parole éducative, a fait son chemin au cours du 20^{ème} siècle, alors même que s'effritaient pourtant les espoirs d'un sport vierge de toute salissure, échappant notamment à l'instrumentalisation politique. Il suffirait de prêter l'oreille au ronronnement médiatique contemporain ainsi qu'aux discours de la rue, notamment en période de grandes compétitions ou de rassemblements emblématiques (Jeux olympiques notamment), pour saisir tout ce que la force du discours a pu rassembler derrière elle: le sport est nécessairement «bon» car porteur de la règle, de la vertu, du respect des autres, de soi, porteur de repères, d'une forme quasi «innée» de régulation des affects et des comportements humains... Bref, le sport relèverait d'une éthique quasi intemporelle...

En réalité, derrière l'association «Ethique et Sport», se cache un problème social et politique majeur dont l'un des aspects les moins visibles – et pour cause – demeure précisément la dimension idéologique du discours qui véhicule avec force l'évidence de ce couplage instrumental.

Mais ce n'est pas le seul problème que soulève cette articulation. Se pose en effet corollairement à cette dimension idéologique, un questionnement en termes de définition. Car, qu'est-ce qu'en réalité que «le» sport? Que recouvre ce concept surdéterminé? Si la notion d'éthique ne demande pas immédiatement d'éclaircissement particulier (nous y reviendrons néanmoins), le terme de sport est plurivoque par culture. Son histoire même, comme la diversité des approches historiques relatives aux théories de sa genèse, notamment en termes de continuités ou de ruptures, invite à beaucoup de prudence quant aux conclusions qu'il serait possible de tirer d'une analyse des modèles de la pratique physique, de leur généalogie, et des positionnements des exercices du corps sur l'échiquier culturel et social à différents moments de leurs histoires.

Mais, même en tenant compte de ces facteurs qui définissent le sport et ses productions, comme une activité historiquement et socialement située, disons-le franchement: les rapports du sport ou des sports ou plus particulièrement des «sport professionnel et/ou de haut niveau», à l'éthique relèvent plus de la profession de foi et de l'incantation que d'une réalité avérée. A *contrario* des idées reçues et des présupposés laudatifs qui l'entourent, le sport, activité passionnelle, brillant et séduisant spectacle,

¹ Maîtres de conférences habilités à diriger des recherches à l'UFR APS Haute Bretagne Rennes 2 et, respectivement, directeur et membres du Larés-Las (Laboratoire d'Anthropologie et de Sociologie) EA 2241.

peut, dans bien des cas, masquer l'exercice d'un pouvoir, minimiser par ses attraits les réalités de l'exclusion et de la ségrégation ou rendre invisible l'expression d'une domination, l'exercice de la violence, la production de tricheries, de corruptions... Bref, le sport a maintes occasions de manquer ainsi totalement la cible «éthique» qui lui est assignée de façon pourtant quasi consubstantielle. Du moins en théorie.

Mais, en énonçant cela n'en vient-on pas tout simplement à poser la question du «normal et du pathologique», c'est-à-dire, le problème des normes communément admises dans un groupe particulier mais considérées comme déviantes dans un autre ou plus simplement dans le groupe dominant?

Pour lier ces deux notions il convient sans doute de mieux préciser nos axes de questionnement afin de tenter de comprendre:

- d'où vient l'idée d'un sport porteur intrinsèquement de valeurs éthiques au point qu'aujourd'hui son usage soit recommandé dans bien des contextes: dans la cité, en milieu carcéral, dans la rue, etc.;
- pour mieux, ensuite, distinguer et sérier ce qui est de l'ordre de la mise scène, du sport spectacle ou du show, objet de tous les manquements à l'éthique, d'autres formes de pratiques qui la respectent davantage peut-être;
- avant, d'observer, enfin, que ce n'est peut-être pas le «sport» qui présente, développe ou permet l'approche d'une éthique mais bien les modalités de pratiques mises en œuvre, les finalités poursuivies et un élément essentiel du développement de l'homme: l'éducateur.
- Et, si en fait cette question d'éthique n'était ni au fondement du sport, ni fondamentale *pour* le sport?

Ethique et sport: les démêlées d'un vieux couple

Dopage avéré en cyclisme, notamment durant le Tour de France, mais également en athlétisme; matchs arrangés en première division du Football italien mais aussi en France, à Marseille; investissement des mafieux russes dans le Football professionnel international; *tenniswoman* poignardée, joueurs drogués et empoisonnés; hooligans entourant les matchs de football mais également des rencontres de Water-polo, de Cricket, ou de Basket-ball; tricheries concernant les notations dans le patinage artistique; athlètes contraints de participer aux compétitions malgré de graves blessures; affairisme, clientélisme, dominations et exclusions dans le champ de la compétition et du spectacle sportifs... La liste n'est guère limitative.² Comment dès lors arriver à lier «Ethique et Sport»? Formuler une telle question et surtout y apporter réponse ne confine-t-il pas à l'utopie?

Certes, il pourrait être tentant de critiquer ces exemples en remarquant qu'ils se rapportent essentiellement au seul sport «professionnel» ou au sport de très haut niveau. Ce serait, en fait, nier les rapports du Comité de Pilotage de Lutte contre le Dopage (CPLD)³ qui montrent, chiffres à l'appui, que l'on se dope aussi dans le sport amateur et ce, très jeune. Ce serait nier encore les violences qui se déroulent dans le football amateur et qui conduisent les ligues et comités à interdire de compétition certains clubs de toutes petites villes évoluant dans les plus basses divisions.⁴ Ce serait oublier également que des arbitres de rugby se font parfois lyncher par les joueurs et... les dirigeants, lors de modestes rencontres de rugby amateur.⁵ Ce serait enfin fermer les yeux de manière éhontée sur les comportements des dirigeants, éducateurs mais aussi parents qui, lors des rencontres pupilles de football, encouragent leur progéniture à «casser» leur adversaire...

² Pour un panorama plus complet, voir: Bodin, D., Robène, L., Héas, S. (2004a), *Sports et violences en Europe*, Strasbourg, Editions du Conseil de l'Europe.

³ Conseil de l'Europe: <http://www.coe.int/DefaultFR.asp>.

⁴ Par exemple le club de Cussac Fort Médoc, commune girondine de 800 habitants, suspendu de toutes compétitions durant la saison 2004/2005.

⁵ Citons ainsi le cas de M. Larbalétrier qui, le 11 juin 1995, à la fin d'une finale honneur opposant Castelnau Magnoac à Nissan, a été violemment pris à partie par les joueurs, dirigeants et supporters nissanais.

Ces dérives ont été dénoncées depuis fort longtemps. Soit dans le cadre d'une approche socio-philosophico-critique, largement imprégnée des thèses freudo-marxistes.⁶ Dans cette perspective, le «sport», appareil idéologique d'Etat, opium du peuple, espace propice au déchaînement des «meutes sportives», est mis en accusation à travers le procès de l'instrumentalisation économique et politique généralisée de pratiques culturelles approchées comme rouages incontournables du pouvoir, de la domination et de la guerre de tous contre tous. Soit dans des perspectives plus systémiques, recoupant approches historiques, socioéconomiques et anthropologiques, éclairant les effets pervers⁷ suscités par la mise en spectacle des sports et les dérives passionnelles qu'elles peuvent parfois engendrer.⁸

En réalité, les sports ne sont pas plus éthiques ou vertueux, par essence, qu'ils ne sont, à l'opposé, consubstantiellement marqués du sceau de l'infamie. Ils sont beaucoup plus vraisemblablement, et de manière extrêmement complexe, le résultat et le reflet de l'activité des hommes vivant en société. Un construit historique et social qu'il convient dès lors d'analyser comme tel en évaluant la portée des enjeux et des marquages culturels, sociaux, idéologiques, politiques et économiques qui participent précisément à en définir les fonctions et à en produire les dérives dans les contextes situés et changeants de nos sociétés modernes...

L'étymologie même du mot éthique nous invite du reste à privilégier cette hypothèse. Le mot grec *éthikos*, *éthiké*, à l'origine du terme éthique, ne signifie-il pas *mœurs*, lesquelles, à moins de les interpréter à la seule lumière de la morale judéo-chrétienne, ne sont pas obligatoirement «bonnes». Comment pourrait-il, d'ailleurs, en être autrement lorsque le sport possède cette étrange et paradoxale particularité de «rassembler en un même lieu les individus pour mieux les opposer»?⁹

Il y a là une double question qui constitue le double mouvement de ce texte: l'une est sociologique, interrogeant cette «naturalisation» du sport, l'autre, tentant de saisir ce qui est de longue durée dans cette union – ou cette désunion – du sport et de l'éthique, relève de l'anthropologie historique.

Ainsi structurée notre analyse tente de répondre à plusieurs questions. Comment comprendre que dans les représentations collectives ordinaires, mais aussi politiques, le sport puisse être considéré, très souvent, comme «éthiquement correct», essentiellement nourri de respect à l'égard de l'adversaire, de l'autre, de l'arbitre ou des règles? Comment concevoir qu'il soit apprécié comme un espace où s'exprimerait, davantage qu'ailleurs, une certaine «distance au rôle»?¹⁰ Comment expliquer que l'on puisse imaginer que l'éthique acquise en sport soit transférable au reste de l'activité sociale ordinaire? Comment expliquer que cette éthique supposée acquise, ou présente, dans le sport puisse conduire à considérer ce domaine d'activité comme hygiénique, insérant, intégrant, socialisant, etc. au point de le concevoir, arbitrairement, comme un élément essentiel de l'éducation dans nos sociétés modernes et d'en faire également un axe occupationnel fort en milieu carcéral¹¹ ou un «contre-feu immédiat à la violence des cités»?¹²

⁶ Brohm, J-M. (1993). *Les meutes sportives. Critique de la domination*. Paris, L'harmattan. Brohm, J-M. (1992). *Sociologie politique du sport*. Nancy, PUN.

⁷ Comme effets inattendus: Boudon, R. (1977). *Effets pervers et ordre social*. Paris, PUF, coll. Quadrige.

⁸ Citons par exemple et entre autres: Bodin, D., Robène, L., Héas, S. (2004a). *Sports et violences en Europe*. Strasbourg, Éditions du Conseil de l'Europe. Brissoneau, C. (2003a). *Entrepreneurs de morale et carrières de déviants dans le dopage sportif*. Thèse soutenue à l'université de Paris X Nanterre. Bromberger, C. (1995). *Le match de football, ethnologie d'une passion partisane à Marseille, Naples et Turin*. Paris, Maison des sciences de l'homme. Duret, P., Bodin, D. (2003). *Le sport en questions*. Paris, Chiron, coll. Sports études.

⁹ Jeu, B. (1987). *Analyse du sport*. Paris, PUF, Coll. Pratiques corporelles, édition 1992.

¹⁰ Goffman, E. (1956). *La mise en scène de la vie quotidienne*. Paris, traduction française 1973.

¹¹ Sempé, G., Bodin, D., Robène, L., Héas, S. (2006). Le sport carcéral chez les «courtes peines»: une approche comparative franco-canadienne en prisons pour femmes. *Esporte et Sociedade. Revista digital*, 4, <http://www.esportesociedade.com/>. Bodin, D., Robène, L., Héas, S. Sempé, G. (à paraître décembre 2006). Le sport en prison entre insertion et paix sociale. Jeux, enjeux et relations de pouvoirs à travers les pratiques corporelles de la jeunesse masculine incarcérée. *Le Temps de l'histoire, revue d'histoire de l'enfance «irrégulière»*, 8.

¹² Duret, P. (2001). Le sport comme contre-feu à la violence des cités in D. Bodin (dir.), *Sports et violences*. Paris, Chiron, coll. Sports études, pp. 109-118.

Les sports modernes: héritage des jeux anciens, de la chevalerie ou fonctionnalisme?

Peut-être faut-il en premier lieu rechercher les origines de cette utopie dans l'histoire et la genèse des sports modernes en considérant que l'éthique dont il est question n'est que le reflet et l'héritage d'un idéal bourgeois judéo-chrétien. Un idéal qui, cherchant à domestiquer les corps et les esprits, oppose les bien nés, privilégiant la «distance au rôle», à ceux qui ont besoin du résultat pour construire leur identité et se valoriser.

Quelle que soit l'approche retenue pour observer la genèse des sports modernes, théorie du «sport éternel»,¹³ théorie du sport comme transformation des pratiques et des normes chevaleresques du Moyen-Âge¹⁴ ou théorie du sport approché comme élément participant à la structuration des sociétés modernes:¹⁵ les sports sont conçus avant toute chose comme des pratiques distinctives, fortement ségrégatives.

Le socle culturel sur lequel Pierre de Coubertin a bâti sa propre idéologie sportive à la fin du 19^{ème} siècle ne déroge pas à ce constat qui place les pratiques physiques des athlètes grecs, modèle idéalisé, au pinacle de l'édifice vertueux d'un sport dé-socialisé, apolitique, coupé des vicissitudes et enjeux sociaux et économiques de la vie ordinaire. Or, force est de constater que la Grèce ancienne n'a pas plus créé le sport qui pacifie, qu'elle n'a créé la raison, qui imprégnerait de règles et d'harmonie les jeux antiques et les gymnopédies: cela fait suffisamment longtemps que le «miracle grec» a été déconstruit, à la suite de Gernet¹⁶ par l'école de psychologie historique.¹⁷ L'idéal grec est dès l'origine un idéal aristocratique et il le restera dans les périodes démocratiques, de démocratie esclavagiste et xénophobe, basée sur la citoyenneté en tant que droit conjugué et restrictif du sol et du sang. Le sport est réservé aux meilleurs (*ariston*), aux bien nés (*eleutherion*) qui sont aussi également dotés des vertus physiques et morales (le noble se doit d'être *kalos* et *agathos*, beau et bon), sans oublier que l'activité est réservée aux seuls hommes, qui plus est, libres. Si le sport grec est *éthikos* c'est uniquement dans le cadre restreint de cet idéal aristocratique, en tant que pratique classante, distinctive et excluante qui renforce et garantit un ordre social inégalitaire et voulu comme tel.

De son côté, en observant les pratiques nobiliaires, Duby voit dans les valeurs éthiques, associées traditionnellement aux sports modernes (*fair-play*, respect des règles, loyauté...), un héritage lointain «de la morale du guerrier du XI^{ème} siècle». ¹⁸ Pourtant, si tournois et joutes participaient d'un idéal chevaleresque, ils n'en représentaient que l'une des formes les plus abouties dans une société d'ordre, masculine, hautement inégalitaire, dominée par la logique des lignées, des alliances (la femme est à ce titre une richesse convoitée) et par la dynamique guerrière des conquêtes de fiefs et de terres sur lesquelles nul cerf ou vilain ne pouvait prétendre à d'autre considération que celle d'objet. Ces mœurs guerrières, distinctives, que Jusserand décrit fort justement dans la construction d'une circularité ou dans l'interpénétration totale du tournoi comme préparation à la guerre et de la bataille comme prélude au tournoi,¹⁹ définissent une éthique chevaleresque qui ne répond que très partiellement à celle que l'imagerie populaire a pu élaborer, lointain héritage des chroniques, ces histoires construites à la demande de ceux dont elles devaient précisément vanter les qualités et les vertus par troubadours et trouvères interposés. Pour ne prendre qu'un exemple, loin de toujours défendre le pauvre et le faible, la veuve et l'orphelin, les chevaliers n'hésitaient pas à commettre un certain nombre de méfaits et d'atrocités chez l'ennemi, qui pouvait pourtant n'être que

¹³ Citons entre autres: Jeu, B. (1975). *Le sport, la mort, la violence*. Lille, PUL. Jeu, B. (1977). *Le sport, l'émotion, l'espace*. Paris, Vigot. Jeu, B. (1987). *Analyse du sport*. Paris, PUF, Coll. Pratiques corporelles, édition 1992.

¹⁴ Duby, G. (1984). *Guillaume le Maréchal ou le meilleur chevalier du monde*. Paris, Fayard, coll. Les inconnus de l'histoire.

¹⁵ Elias, N., Dunning, E. (1986). *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*. Paris, Fayard, traduction 1994.

¹⁶ Gernet, L. (1917). *Recherches sur le développement juridique et moral en Grèce*. Paris, Leroux.

¹⁷ Vernant, J.-P., Vidal-Naquet, P. (1986). *Mythes et tragédies, II*. Paris, La Découverte.

¹⁸ Duby, G. (1986) EPS interroge Georges DUBY: des tournois au sport moderne, EPS, p. 10.

¹⁹ Jusserand, J.-J. (1901), *Les sports et jeux d'exercice dans l'ancienne France*, Genève, Champion éditions (réédition 1986).

le voisin ou l'ancien allié, voire sur leurs propres terres. Au point, précisément, que les tournois ont pu aussi apparaître pour une partie de la noblesse comme un moyen commode d'occuper une jeunesse et ses trublions et de canaliser la violence des chevaliers.²⁰ Non pour l'humanisme que cette pacification aurait pu représenter mais bien pour la dimension économique (récoltes préservées, main d'œuvre épargnée) qu'elle signifiait matériellement. L'idéal chevaleresque était donc là encore un idéal socialement situé, niant l'autre, le paysan, le manant, le pauvre et l'invisible, dont les jeux physiques comme la *soule*, étaient, par ailleurs, également le théâtre de maints dérèglements et violences, au point qu'en nombreuses occasions, l'église dût en interdire la pratique.

Lorsque Elias s'intéresse à la genèse des sports, non plus dans une approche de filiation ou de généalogie des modèles de la pratique physique mais bien dans une perspective de rupture, il le fait au regard des (re)structurations sociétales et des transformations sociales à l'aube du 18^{ème} siècle. La tendance en Europe est à la pacification des sociétés à travers, notamment, la «monopolisation étatique du contrôle de la violence».²¹ Pour Elias, les sports modernes émergent à la même époque et se structurent conjointement à la réorganisation des formes de la vie politique, concourant au même mouvement. Ces nouvelles pratiques auraient pour fonction «l'apprentissage de l'autocontrôle des pulsions» en offrant dans le même temps un «lieu de débridement toléré des émotions».²² Lorsqu'il évoque la genèse des sports, Elias le fait à travers l'émergence d'une pratique aristocratique, la chasse au renard, dont les codes normatifs, réglementaires et sociaux vont s'imposer jusqu'à structurer les sports collectifs entre autres. Ces derniers participent, au 19^{ème} siècle, à l'éducation de la *gentry* au sein des *publics schools*.

La boucle est ici bouclée. Car en rénovant les Jeux Olympiques, Coubertin ne fait que renforcer cet idéal aristocratique, fortement élitiste, qui oppose dans ses pratiques et expressions, les classes dominantes et dominées. Fortement inspiré par les thèses sociales de Frédéric Le Play, Coubertin cherche à imposer la conception d'un sport ségréatif dont l'amateurisme et la masculinité constituent les angles les plus visibles, dans une perspective conservatrice. Le sport coubertinien tel qu'il se présente jusqu'en 1912, moment à partir duquel le baron, contraint et forcé par l'affaiblissement de ses positions institutionnelles, envisage une éventuelle et très relative démocratisation sportive, est profondément marqué dans sa conception par tout ce qui le distingue des pratiques plus populaires: le désintéressement, la distance au rôle, le détachement au regard des résultats, la volonté éducative. Le sport, pratique d'élite, doit ainsi participer à l'édification d'une société pour laquelle les puissants demeurent au sommet de l'édifice, quand les dominés, cantonnés dans des pratiques physiques roboratives (gymnastique, exercices physiques militaires, etc.) en fortifient la base... Au sport coubertinien correspond la vision d'une société figée dans les destins sociaux qu'elle impose de manière conservatrice aux dominants et aux dominés, aux hommes et aux femmes.²³ Dans la France des années d'occupation, durant le régime de Vichy, Pétain et Borotra vont encore renforcer cet idéal conservateur alors même qu'il s'agit d'intégrer l'ensemble de la population au projet de Révolution nationale. Mais Vichy veut des chefs et «Le sport, cette chevalerie moderne» pour reprendre le slogan du Commissariat Général à l'Éducation générale et aux Sports constitue l'un des socles à partir duquel doit s'ériger la nouvelle France, celle qui, singulièrement, prône un retour aux valeurs éternelles, aux traditions et aux cultures de terroir.²⁴ Dans cet esprit, le sport participe de ce que l'historien Eric Hobsbawm a décrit sous le nom d'«invention de la tradition»:²⁵ la formation d'une élite et de ses croyances apparaissant comme enracinées dans un passé immémorial dont en réalité on reconfigure les éléments pour servir à la construction des identités ou à l'édification

²⁰ Duby, 1986, op. cit.

²¹ Elias, N. (1969a). *La civilisation des mœurs*. Paris, Calmann-Lévy, coll. Agora, traduction française 1973. Elias, N. (1969b). *La dynamique de l'occident*. Paris, Calmann-Lévy, coll. Agora, traduction française 1975.

²² Elias, N., Dunning, E. (1986). *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*. Paris, Fayard, traduction 1994

²³ Il faut en effet rappeler que Pierre de Coubertin était opposé, sinon à la participation des femmes aux Jeux Olympiques, au moins à l'autonomisation des sportives dans des fédérations et dans l'organisation de jeux parallèles: «Pas d'olympiades femelles»!... Le baron s'est notamment employé à briser les velléités de celles qui, comme Alice Milliat, ont osé enfreindre cette règle d'airain...

²⁴ Gay-Lescot, J.-L. (1991). *Sports et éducation sous Vichy*, Lyon, PUL.

²⁵ Hobsbawm, E., Granger, T. dir. (1983) *The invention of Tradition*, Cambridge, Cambridge University Press.

des foules. Le sport pur, vierge, dominé par un amateurisme imposé, devient alors le vecteur de cette régénération de la race qui exclut naturellement les «parias» à commencer par les professionnels du sport et bientôt les Juifs. La recomposition des exclusions et des formes de ségrégation atteint les sommets du cynisme lors de la publication des Instructions officielles d'éducation physique, en 1941, lorsque le pouvoir en place vante la force d'une éducation corporelle placée sous la tutelle de la philosophie de H. Bergson alors même que le régime condamne le philosophe comme juif!... Plus que jamais, le couplage Sport et Ethique demande à être réinterrogé.

Il serait sans doute possible, en détournant le titre de Weber à notre profit,²⁶ de parler plus globalement, dans la longue durée, de la naissance, en Occident, d'un lien très fort entre une *Ethique judéo-chrétienne* et *l'esprit du sport*, ce dernier étant organisé, pensé et structuré par des élites en fonction de leurs propres normes et valeurs censées jouer un rôle déterminant dans l'orientation et la régulation de l'activité «sportive» humaine. L'exemple de Vichy montre aussi que c'est précisément l'absence d'éthique dans le «code génétique» du sport qui le constitue en creux, comme parfait vecteur idéologique, susceptible d'être instrumentalisé pour les pires causes.

Quoiqu'il en soit, la promulgation de normes demeure au centre de l'utilisation du sport, de sa définition même, voire de la manière par laquelle il constitue un commode instrument de normalisation, d'exclusion, de ségrégation ou, plus simplement, de distinction.

Ce qui est vrai pour certains ne peut l'être pour tous

Seul problème: les normes et valeurs que l'on tente d'inculquer et de promouvoir sont celles du groupe dominant. Les relations s'étalonnent alors autour d'une opposition classique en sociologie entre dominants et dominés, «Etablis» (*Established*) et «Marginaux»²⁷ (*Outsiders*), comportements «normaux» et «déviant». ²⁸ Si, aux plans organisationnels et institutionnels, il semble impossible de réfuter ce lien formel; le considérer comme une évidence plus générale revient à nier, d'une part, l'existence d'autres formes et d'autres modalités de pratiques (non compétitives; uniquement ludiques; à risques; en d'autres lieux que l'association sportive) et, d'autres part, l'existence d'autres types de pratiquants.

Adhérer au premier point consiste à nier toute approche anthropologique considérant que le sport contribue, principalement, à créer de l'humanité contre de l'animalité, qu'il rendrait obligatoirement raisonnable et arriverait par des mouvements réglés ou par la contrainte institutionnelle à contenir les passions déraisonnables. Dire cela revient en fait à réactiver le vieil idéal platonicien du *Timée* qui calmait les mouvements de l'âme animale par des mouvements contraires et par des figures imposées.²⁹

Accepter le second point revient à négliger de prendre en compte l'émergence historique de nouvelles activités physiques et sportives qui semblent s'opposer à toute idée de contrôle social: pratiques autogérées (VTT acrobatique, Planche à roulette ou *Skateboard*, Sports de rue, Surf, etc.), pratiques non fédérées et/ou non compétitives.

L'éclosion de ces nouvelles manières de penser et de faire le sport pose pourtant un certain nombre de questions. Les normes et, parmi elles, l'éthique, imposées par la société sportive depuis le 19^{ème} siècle, ont-elles encore une réelle signification en ce début de 21^{ème} siècle? En conséquence ne risque-t-on pas de se priver d'un formidable analyseur social?

Il convient ici de dépasser la proposition d'Elias qui affirmait avoir «conscience que la connaissance du sport était la clé de la connaissance de la société»,³⁰ pour postuler

²⁶ Weber, M. (1905). *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*. Paris, Presses Pocket, coll. Agora, 1985.

²⁷ Elias, N., Scotson, J.L. (1965). *Logiques de l'exclusion*. Paris, Fayard, traduction 1997.

²⁸ Sayeux, A-S. (2006). *Surfeur, l'être au monde Analyse socio anthropologique de la culture des surfeurs, entre accords et déviance*. Doctorat Staps de l'Université Rennes 2 Haute Bretagne soutenu et acquis le 18 janvier 2006.

²⁹ Bodin, D., Debarbieux, E. (2001). Le sport, l'exclusion, la violence in D. Bodin (dir.) *Sports et violences*. Paris, Chiron, coll. Sports études, pp. 13-34.

³⁰ Elias et Dunning, *Op. Cit.* p. 25.

que les activités physiques et sportives, dans nos sociétés occidentales modernes, ont probablement le pouvoir de peser sur la société. Il suffit d'observer l'extrême tolérance des sportifs (pratiquants et spectateurs) au regard de comportements *outsiders* comparativement à la place accordés aux mêmes comportements dans la société, que ce soit les homosexuels, les tricheurs, ou encore les dopés/drogés.

Que dire en effet du recours au dopage vilipendé et condamné « officiellement » par l'institution au nom de l'éthique sportive, bien avant que de penser à la santé des athlètes, et considéré comme « normal » dans nombre de sports.³¹ Ceci s'explique: la norme n'est que le reflet du modèle dominant qui, pour être imposé à tous, n'est pas obligatoirement accepté de tous.³²

De la transformation des sports

Force est de constater que le sport est devenu aujourd'hui un véritable phénomène social. Un « fait social total » pourrait-on dire en reprenant Mauss. Le nombre de pratiquants est en constante augmentation. Son importance, traversant de part en part la société, est croissante au sein même de la sphère des loisirs. Sa mise en spectacle ne peut plus échapper à personne à moins de vivre isolé, loin du monde, coupé de tout lien social concret, voire médiatique ou numérique. Le sport est devenu un véritable phénomène culturel: on en parle, on le vit, on s'habille en sportswear, on se remémore le destin de certaines équipes ou de quelques sportifs. C'est aussi un phénomène culturel en permanente mutation.

En intitulant son ouvrage *« Du jeu ancien au show sportif. La naissance d'un mythe »*, l'historien Georges Vigarello montre combien le sport donne à croire et à espérer, en s'adressant à chacun, en valorisant un modèle méritocratique et démocratique idéal à travers l'*agon* et l'*alea*.³³ Mais en proposant une forme de miroir convenant parfaitement aux exigences médiatiques de l'image, du spectacle et de l'événement, le sport est également soumis à de nouvelles pressions qui le transforment fondamentalement. De nouveaux comportements « sportifs » émergent privilégiant l'*Illynx* (vertige) au détriment de l'*Agon* (compétition), éloignant les sportifs des cadres fédéraux et des associations pour les rapprocher de sites « sauvages », non dédiés initialement au sport, déplaçant la violence du terrain aux tribunes ou aux rues.³⁴ Bref, il conduit à penser probablement d'autres formes et d'autres rapports entre sport et éthique.

Et l'éthique dans tout cela?

Comment dès lors isoler « scientifiquement » la part d'éthique qui irrigue le sport autrement que dans les discours qui participent à en promouvoir la croissance, la vente, la pratique réelle ou la consommation médiatique voire la consommation politique?

Imaginons une grande école militaire basée quelque part en France. En discutant de la place du sport avec quelques élèves et gradés celui-ci serait, *a priori*, susceptible d'inculquer, en dehors de la simple sélection ou de l'aspect préparation physique, un certain nombre de normes et de valeurs morales aux élèves en formation: sens de l'effort, esprit d'équipe, cohésion du groupe, solidarité, dépassement de soi, respect des règles... Comment vérifier concrètement la portée d'un discours qui, plus largement, a irrigué les textes officiels de l'éducation physique scolaire en France, durant les années soixante?³⁵

³¹ Bodin, D., Héas, S., Robène, L., Sayeux, A-S. (2005). Le dopage entre désir d'éternité et contraintes sociales. *Leisure and society*, 28-1, 211-237.

³² Bodin, D. (2003). En guise de conclusion. Normes sociales et normes sportives: le mélange des genres in *Le sport en questions*, P. Duret, D. Bodin (dir.). Paris, Chiron, 173-185.

³³ Vigarello, G. (2002). *Du jeu sportif au show moderne. La naissance d'un mythe*. Paris, Seuil, coll. La couleur des idées.

³⁴ Reprenant la terminologie de Caillois. Caillois, R. (1958). *Les jeux et les hommes*. Paris, Gallimard, édition 1985.

³⁵ Voir notamment les Instructions officielles du 19 octobre 1967.

Force est de constater que le sport pratiqué ici est concurrentiel, qu'il participe au classement final des élèves réservant un quota de points appréciable, qu'il est, à ce titre, individuel, que les pratiques collectives comme le rugby ne sont pas intégrantes mais réservées à une certaine «élite», que les élèves femmes doivent conquérir de haute lutte leur place...

Le sport ne revêt ici aucune éthique particulière. Certains élèves n'hésitent pas à affirmer qu'ils se sont dopés, certes avec des produits dérisoires, mais qui leur sont indispensables pour être certains de faire mieux que les autres. Ce qui est noté est la performance. Ni les efforts, ni les progrès réalisés ne sont pris en compte. En-dehors bien évidemment parfois, et comme partout, des «notes de gueule».

Alors comment rendre ce sport éthique? Deux possibilités essentielles s'offrent à nous.

La première solution consisterait en une réforme de l'existant tant au niveau organisationnel qu'évaluatif. Peut-être faudrait-il, tout d'abord, le concevoir comme solidaire, en intégrant totalement la notation de binômes, de trinômes ou de groupes restreints, la notation des uns dépendant de la performance des autres. Peut-être faudrait-il ensuite qu'il soit juste, incluant l'évaluation des performances initiales et finales. Peut-être faudrait-il encore qu'il prenne en compte, réellement, des pratiques collectives susceptibles de favoriser la coopération. Peut-être faudrait-il également s'intéresser davantage à des pratiques et des activités plus variées, voire inhabituelles, qui imposent l'humilité et nivellent les compétences comme les APPN (Activités Physiques de Pleine Nature).

Le deuxième élément de réponse, consisterait à réfléchir la formation des cadres de l'armée à partir des qualités que l'on souhaite trouver chez chacun d'entre eux. Il faut alors se poser des questions simples. Quelles sont les aptitudes morales que doit posséder un officier? Quelles valeurs doit-il montrer et défendre? Quels comportements doit-il développer au sein d'un collectif et/ou à titre individuel?

Si l'on admet qu'un officier efficace ne peut-être qu'un «leader charismatique» au sens wébérien du terme: comment favoriser la genèse de leaders par la pratique sportive? Quelles procédures devons-nous mettre en œuvre pour favoriser l'esprit de groupe et de corps? Etc. L'objectif est, ici, d'inventorier des qualités, d'identifier des finalités et de mettre en œuvre, par le choix de pratiques sportives appropriées, mais aussi de formules d'évaluations adéquates, un système de formation qui permette de les développer.

La troisième solution consiste à concevoir la pratique sportive à travers l'apprentissage de rôles distincts. La formation des officiers à «une» éthique sportive qui favoriserait la notion d'effort, l'engagement individuel, l'engagement pour un collectif, le don de soi et bien d'autres choses encore, ne peut être acquis par la seule et simple pratique. L'organisation et l'encadrement de la pratique de ses condisciples, l'engagement en faveur de pratiquants distincts de l'armée (cause des handicapés, écoles de sports, etc.), l'organisation d'épreuves sportives doivent venir compléter cette formation dans et par le sport.

En proposant cela, il ne s'agit bien évidemment pas d'effacer d'un trait de plume tout ce qui se fait aujourd'hui. Mais de le compléter par d'autres modalités, finalités et objectifs qui viendront parfaire la formation des cadres dirigeants de l'armée française.

Conclusion

Le sport n'est pas éthique intrinsèquement ou par nature. Il ne développe pas non plus l'éthique par la seule mise en jeu du corps ou par l'engagement de la personne dans l'activité. Ce serait tout à la fois naturaliser le sport et les sportifs que de penser le contraire. A l'inverse, il ne se limite pas non plus, loin de là, et fort heureusement, à une «peste émotionnelle» ou à un lieu de «tyrannie» même s'il offre parfois toutes les raisons d'être critiqué.³⁶ Le sport n'est en réalité que le résultat de l'activité humaine mais, aussi et surtout, des modalités de pratiques mises en œuvre, des finalités qui lui sont attribuées, de l'action de l'éducateur qui l'encadre ou le promeut.

L'éthique sportive dépend bien de l'éducation qui est véhiculée par, et à travers, la pratique. C'est ce principe que défendait déjà en 1942 Maurice Baquet lorsqu'il affirmait

³⁶ Brohm, J-M., Perelman, M. (1998). *Le football une peste émotionnelle*. Paris, éditions de la Passion. Brohm, J-M. (2006). *La tyrannie sportive. Théorie critique d'un opium du peuple*. Paris, Beauchêne.

que «le sport a des vertus mais des vertus qui s'enseignent (...)».³⁷ Autrement dit, l'activité n'est rien sans l'élaboration raisonnée des cadres humains, matériels, pédagogiques qui doivent en forger l'utilisation profitable, humainement et socialement parlant. Dans cette perspective, rien ne peut distinguer ici le sport de l'éducation physique et des activités sportives scolaires et/ou périscolaires qui constituent, sans aucun doute, l'un des vecteurs essentiels de la prise en compte d'un sport sain, équilibré, respectueux de certaines règles, de certains principes.

Arrêtons enfin de penser que, par une simple activité sportive, non raisonnée, nous arriverions à inculquer à un individu *lambda* des valeurs morales, qui seront, qui plus est, transférables à d'autres sphères de l'activité sociale. L'Éthique sportive est en réalité une configuration axiologique socialement située. Rien n'empêche un joueur d'être à la fois un honnête homme sur un terrain de sport et l'auteur de violences conjugales le reste du temps. Il reste que, la réduction de l'écart est une hypothèse sociale séduisante qui propose un défi audacieux aux éducateurs. Mais, finalement le sport n'est qu'un «jeu de société»³⁸ qui invite indubitablement à se poser une question: peut-il et/ou doit-il être meilleur que le reste de la société? S'il semble illusoire de changer les hommes en changeant les sports ou en les chargeant de vertus hypothétiques, il est sans doute plus ambitieux et plus réalistes malgré tout de se donner les moyens de changer à la fois les cadres dans lesquels les uns et les autres évoluent et les horizons de la pratique sportive. A ce titre, la construction d'un «sport équitable» demeure, en Europe, une ambition digne de figurer aux frontons des institutions variées (Ecole, Fédérations, Associations, Prison, Armée, etc.) qui en ont la charge.

³⁷ Baquet, M. (1942). *Education sportive*, Paris, Les éditions Godin.

³⁸ Jeu, B. (1993). *Le sportif, le philosophe, le dirigeant*. Lille, PUL, coll. Travaux et documents.